



# ASSOCIATION A CHACUN SON EVEREST !

## COMPTES ANNUELS 2019





## SOMMAIRE

▶ <b>RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019 .....</b>	<b>1</b>
▶ <b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>16</b>
▶ <b>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....</b>	<b>21</b>
▶ <b>COMPTES ANNUELS 2019 .....</b>	<b>24</b>
▶ <b>COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....</b>	<b>45</b>
▶ <b>ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....</b>	<b>49</b>
▶ <b>COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER).....</b>	<b>59</b>
▶ <b>ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) .....</b>	<b>61</b>



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Exercice 2019

§



## A – FAITS MARQUANTS 2019

L'année 2019 marque les 25 ans d'activité de l'association, outre les **25 semaines de stages** organisées à Chamonix pour **108 enfants atteints de cancer ou de leucémie** et **214 femmes en rémission d'un cancer du sein**, les faits marquants à signaler sur l'année 2019 sont les suivants :

1/ Cette année 2019 a été l'année d'ouverture de l'Espace Everest. Inauguré le 19 juin 2019, ce nouveau centre ressources est venu s'ajouter à l'offre de soins et apporte un véritable soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein, pendant et après les traitements. Il a permis cette année de proposer 1 360 prestations aux 90 femmes qui se sont présentées. Au total 531 activités (370 séances individuelles et 161 activités de groupe) s'y sont déroulées sur 23 soins et ateliers différents proposés en groupe ou individuellement.

2/ L'aménagement de l'Espace Everest commencé en 2018, s'est poursuivi sur 2019 pour un montant total investi de 83 888 € dont 58 312 € sur 2019 ainsi que des dons en nature estimés à 10 763 €. Le projet de l'Espace Everest est porté par une subvention accordée par la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40 000 € par décision du 26 octobre 2018.

3/ Le projet de jardin botanique mis à l'étude courant 2019 pour un budget de 100 000 € a été validé et le chantier a pu être mis en route fin 2019, il devrait se terminer au cours du premier semestre 2020. Il apportera un outil complémentaire et innovant aux séjours. Le projet est financé à hauteur de 50% par la Conseil Départemental de Haute-Savoie par décision du 9 décembre 2019, par le biais d'une subvention d'investissement de 50 000 €. Le projet est également soutenu par la Fondation Caisse d'Epargne Rhône Alpes via une convention de mécénat signée le 9/12/2019, par l'attribution de 15 000 €.

4/ L'association applique par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les dispositions relatives à l'établissement des comptes des associations en application du règlement ANC n°2018-06. Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**

- Disparition de la notion de **fonds associatifs** au profit de celle de **fonds propres** ;
- Création d'une rubrique de **fonds reportés** au passif ;
- Créations de deux nouveaux comptes pour les tiers concernent les **créances et dettes reçues par legs ou donations** et le **défraiement des bénévoles** ;
- Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes au résultat qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés, ainsi que la création d'un compte de **reports en fonds dédiés** ;
- De nouveaux comptes de produits ont été créés au résultat afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles, par ailleurs les cotisations sont subdivisées afin de distinguer les cotisations avec et sans contrepartie, ainsi que la création d'un compte d'**utilisation des fonds dédiés**.

- **Traitement des legs et donations :**

Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.

Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :

- dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
- puis dans un compte de produit spécifique en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).

En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

- **Nouvelle présentation de l'annexe :**

L'association faisant appel à la générosité du public devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe des comptes annuels de l'association doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- un compte de résultat par origine –produits– et destination –charges– (CROD) ;
- une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- un compte d'emploi des ressources orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut **les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises** (sous le terme mécénat) ;
- un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- un tableau de suivi des subventions publiques.

## **I – Communication / recherche de fonds**

En parallèle aux actions individuelles entreprises vis-à-vis des partenaires institutionnels par contacts directs, nous avons effectué :

- L'envoi de 5 newsletters diffusées par courriels à destination de nos donateurs et contacts ;
- L'envoi de l'Essentiel (document financier annuel simplifié) à destination de nos partenaires et donateurs ;
- L'envoi du journal annuel à nos patients et patientes, partenaires, donateurs et contacts.

## **II – Note sur les legs**

L'importance non négligeable des legs dans le résultat financier se confirme :

Année	Résultats avec legs	Legs	Résultats sans legs
2008	61 377 €	245 163 €	- 183 786 €
2009	151 629 €	100 158 €	51 111 €
2010	- 563 950 €	18 470 €	- 582 420 €
2011	- 422 529 €	0 €	- 422 529 €
2012	348 000 €	167 655 €	180 345 €
2013	44 216 €	109 994 €	-65 778 €
2014	394 327 €	578 795 €	-184 468 €
2015	291 903 €	129 160 €	152 743 €
2016	-184 914 €	86 203 €	-271 117 €
2017	-98 128 €	156 520 €	-254 652 €
2018	-119 882 €	299 994 €	-419 876 €
2019	-68 786 €	562 640 €	-631 426 €

En 2019, le montant des legs comptabilisés s'élève à 562 640 Euros.

Conformément aux dispositions de l'ANC 2018-06, le legs de M. Jubert accepté par le Conseil d'Administration le 20 novembre 2019 pour 73 530 € a été comptabilisé en legs sur l'exercice 2019 en attente de réception des fonds.

## B – L'ACTIVITE

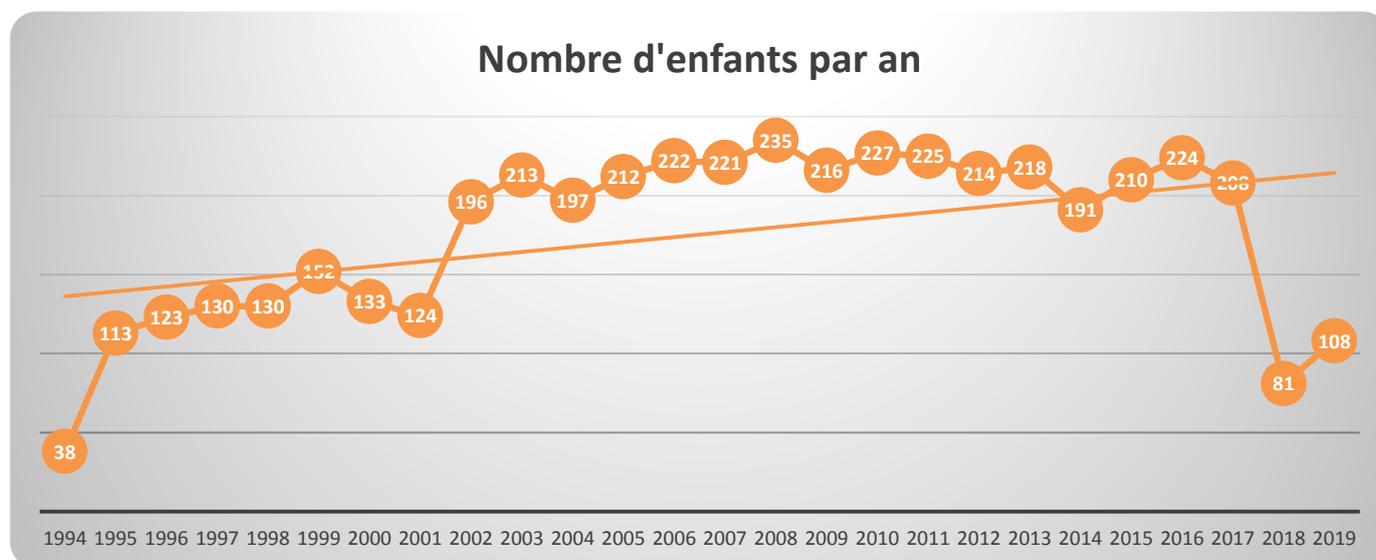
Durant la saison 2019, 25 semaines d'activités ont été mises en place à Chamonix.

### I – Les stages enfants

7 stages ont été organisés pour 108 enfants.

#### ➤ Les stages d'été

- 108 enfants et adolescents ont atteint leur sommet au cours des 7 semaines de stages organisées à Chamonix du 6 juillet au 24 août (dont 2 stages pour adolescents).

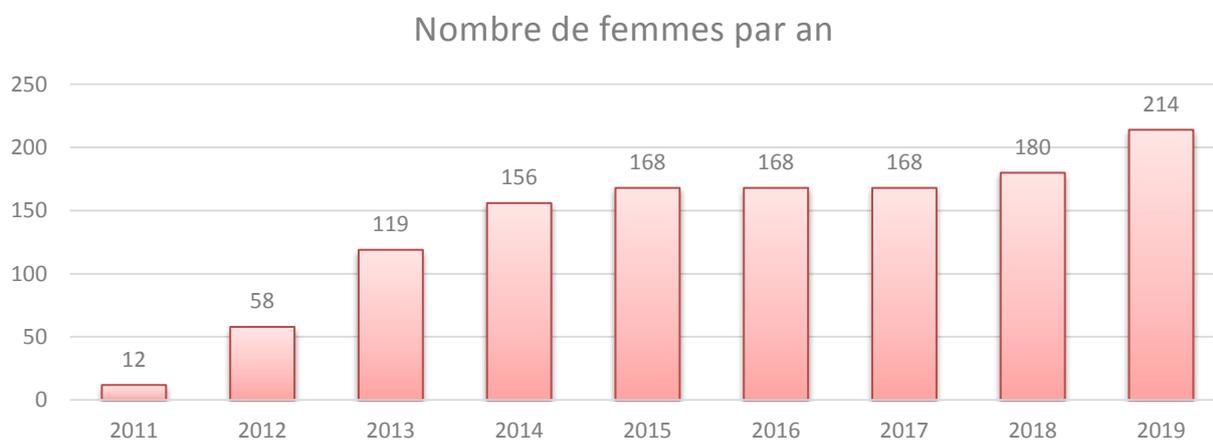


### II – Les séjours femmes

## 18 séjours ont été organisés pour 214 femmes.

Déjà la 9<sup>ème</sup> année de séjours proposés par « A Chacun son Everest ! » aux femmes en rémission d'un cancer du sein.

Cette année encore, de mars à novembre, la magie a opéré pour chacune des 214 femmes venues se reconstruire et reprendre goût à la vie après l'épreuve du cancer.



### III – Espace Everest

Lieu privilégié pour échanger, se retrouver et rompre la trop fréquente solitude des femmes face à la maladie, l'Espace Everest a connu en 2019 sa première année d'activité.

Ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 9h30 à 18h00, il vient s'ajouter à l'offre de soins.

Il permet aux femmes de rencontrer soignants, thérapeutes, coaches et propose une large série d'activités dédiées.

Un Comité de Pilotage constitué du Dr Ameloot (gynécologue obstétricienne), du Dr Duparc (radio-oncologue), du Dr Stéfani (oncologue), du Dr Morizot (nutritionniste) et de Magali Périllat (onco-psychologue) a été constitué afin de renforcer nos relations, échanger sur nos actions, imaginer des synergies pour un meilleur accompagnement possible et une bonne prescription des activités à l'Espace.

90 femmes d'Annecy, d'Annemasse, du Pays du Mont-Blanc ainsi que de Grenoble et de l'Ain nous ont permis de comptabiliser 1 360 participations (femmes/activités) : 370 séances individuelles et 161 activités de groupe (en moyenne 6 personnes par activité) ont composé les 531 activités dispensées en 2019.

23 soins et ateliers différents sont proposés par nos 19 intervenants :

- Activités physiques : yoga, qi gong, activité physique adaptée...
- Soutien psychologique : entretiens individuels/psychologue, médiation, atelier coaching, atelier nutrition, sophrologie, art thérapie...
- Soins de support : massages, socio-esthétique, fasciathérapie, réflexologie, ostéopathie, shiatsu, dien chan, pause sonore...

L'objectif à terme sera également d'ouvrir davantage nos portes aux femmes en cours de traitement ainsi qu'à leurs proches, d'accueillir de nouvelles femmes de « l'après-séjour » à Chamonix et de développer des outils de communication (mise en ligne d'une page internet dédiée, création d'un dépliant informatif de type « 3 volets »).

Les éléments qui suivent sont extraits des comptes sociaux 2019.

## C – BILAN 2019 DE L'ASSOCIATION

### BILAN ACTIF

**L'actif net immobilisé s'élève à :** **3 802 408 €**

En augmentation de 66 873 € par rapport à 2018, ce poste est constitué :

**Des immobilisations incorporelles :** **366 €**

Ce poste représente le renouvellement de licence anti-spam sur trois ans pour une valeur résiduelle nette de 366 €.

**Des immobilisations corporelles :** **467 218 €**

Elles sont ventilées comme suit :

▪ Constructions	294 122 €
▪ Installations techniques, matériel et outillage (matériel chalet de Chamonix)	13 949 €
▪ Aménagement, agencement, matériel de bureau	151 811 €
▪ Immobilisation en cours / avances et acomptes versés	51 689 €

Au cours de l'année 2019, l'association a investi dans les éléments suivants pour un montant total de 111 334 € :

Matériel – Chamonix **2 761 €**

- Armoire frigorifique positive cuisine : 2 760.96 euros (mise au rebut de l'ancien réfrigérateur valeur d'origine 1 198.50 euros)

Immobilisation en cours **51 689 €**

- Acompte versé pour le lancement du projet de jardin botanique : 51 689 euros

Travaux aménagement – Espace Everest à Pringy **43 590 €**

- Pose parquet et agencement vestiaire : 31 740 euros
- Pose de rideaux : 4 446 euros
- Modification électrique et remplacement des éclairages : 2 557.2 euros
- Aménagements ERP : 2 256 euros (dont 984 € versés en acompte en 2018)
- Modification portes d'accès : 1 480.80 euros (dont 444 euros versés en acompte en 2018)
- Panneaux d'affichages : 642 euros
- Aménagement assise vestiaire : 468.31 euros

Matériel – Espace Everest à Pringy **14 722 €**

- Matériel de Yoga : 2 633.30 euros
- Instruments musique : 1 509.98 euros
- Tables de réunion : 280.22 euros

- Connecteur de chaises de réunion : 136.32 euros
- Chaise évacuation incendie : 429.82 euros
- Mobilier en bois : 3 476.54 euros
- Meubles de rangement : 4 159.20 euros
- Tapis de jute : 509.7 euros
- Matériel informatique : 1 586.54 euros (mise au rebut de l'ancien ordinateur valeur d'origine 799 euros)

**Des immobilisations financières :** **3 267 586 €**

Elles se composent des parts sociales détenues par l'association :

- Dans le capital social de la SCI « A Chacun Son Everest ! » 19 990 €

Des créances rattachées à sa participation dans la SCI « A Chacun Son Everest ! » :

- Créance SCI « A Chacun Son Everest ! » 2 042 038 €

- La créance sur la SCI « A Chacun Son Everest ! » a diminué au cours de l'année de 17 328 € nets (cf. J - Activités de la SCI).

Les titres immobilisés détenus par l'association :

- Dans le capital social de la Caisse d'Épargne 20 920 €
- Dans le cadre d'un portefeuille de Société Civile en Placement Immobilier (SCPI) 1 176 253 €

- La souscription d'un portefeuille de SCPI pour un montant global de 1 200 000 € a été effectuée en août 2018. La moins-value latente constituée fin 2018 a été réévaluée à la clôture pour 23 747 € via une reprise de provision de 40 206 €.

Aux dépôts de garantie versés par « A Chacun Son Everest ! » :

- à la SCI « A Chacun Son Everest ! » dans le cadre du contrat de location de la maison 22 000 €
- à la société Eléphant Paname pour la location de la salle de yoga à Paris 607.5 €
- à la SCI Cercina pour la location des bureaux occupés par l'Espace Everest à Pringy 8 662 €

**L'actif circulant représente :** **1 694 674 €**

Contre 1 705 543 € en 2018.

Il s'articule autour :

- D'avances et acomptes versés 10 €
- Des créances client 208 €
- Des créances reçues par legs et donation 73 530 €

Le conseil d'Administration ayant accepté purement et simplement le legs de M. Jubert en date du 20/11/2019, celui-ci a été comptabilisé conformément au règlement de l'ANC 2018-06 au compte de résultat au titre des legs et donation, en contrepartie d'un compte de créance reçue par legs pour l'exercice 2019.

- Des créances et débiteurs divers 98 724 €

Il s'agit pour l'essentiel des dons à encaisser (pour 40 053 €), et d'une subvention à recevoir pour les investissements effectués à Pringy et pour le jardin botanique respectivement pour 8 000 € et 50 000 € (cf. Faits Marquants 2019).

- Des valeurs mobilières de placement et disponibilités 1 481 089 €

Les disponibilités s'élèvent à 1 481 089 €.

- Des charges constatées d'avance s'élevant à 41 114 €

## BILAN PASSIF

Le passif s'articule autour de trois axes principaux :

**1. Les fonds propres s'élèvent à : 5 169 455 €**

Contre 5 203 482 € en 2018.

Ils se composent :

▪ Des fonds propres sans droit de reprise pour un montant de	157 453 €
▪ Des réserves constituées pour	5 191 175 €
▪ Du report à nouveau débiteur pour (pertes 2016 et 2017)	- 402 924 €
▪ Le résultat déficitaire de l'exercice (avant affectation)	-68 786 €
▪ Les subventions d'investissement nettes	292 538 €

**2. Les fonds reportés et dédiés : 73 530 €**

En application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, la présentation du bilan diffère par rapport à 2018. Il en est ainsi du traitement des legs qui doivent dorénavant être comptabilisés en produits dès que ceux-ci sont acceptés par l'association et qu'aucune condition suspensive ne s'y oppose. Si le legs n'est pas versé dans l'exercice une créance est constatée à l'actif du bilan dans le poste « Autres créances ». La partie du legs non encaissée ou réalisée est comptabilisée en charges d'exploitation par un poste « Fonds reportés et dédiés » au passif du bilan.

Au 31/12/2019 le legs de Monsieur Jubert, accepté mais non encore encaissé, figure ainsi à l'actif circulant et au passif en fonds reportés pour 73 529,83 €. Son impact sur le résultat 2019 est nul.

**3. Les provisions pour risques et charges : 43 000 €**

La provision pour risque, constatée en 2017, correspond à un litige en cours estimé à 43 000 €.

**4. Les dettes s'élèvent à : 211 096 €**

Contre 194 596 € en 2018, soit une hausse de 16 500 €.

Ces dettes sont constituées principalement de :

▪ Factures fournisseurs non payées au 31 décembre 2019	28 956 €
▪ Factures fournisseurs non parvenues au 31 décembre 2019	22 031 €
▪ Dettes fiscales et sociales dues par l'Association payées en début d'exercice suivant pour	160 110 €

### **D – COMPTE DE RESULTAT 2019 DE L'ASSOCIATION**

Les produits de l'exercice sont de :	1 667 725 €
Les charges liées à la gestion de l'Association sont de :	1 736 511 €
L'activité 2019 de l'Association dégage un déficit de :	- 68 786 €

Les produits de l'exercice sont en hausse de 17.75 % (à 1 416 276 € en 2018), ainsi que les charges en hausse de 13 % (à 1 536 158 € en 2018) par rapport à l'exercice précédent.

### **I – Les produits d'exploitation :**

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 580 850 € pour l'exercice 2019, contre 1 342 451 € pour 2018, soit une hausse de 17.75 % avec notamment :

- Les cotisations s'élèvent à 1 440 € dont 1 420 € pour 71 membres en 2019 et 1 cotisation 2020 pour 20 € (contre 1 880 € pour 94 membres en 2018).
- Le produit des activités annexes (location, vente de produits divers, refacturation) pour 4 687 € (contre 4 897 € en 2018) notamment lié à la refacturation de la quote-part 2018 de charge locative du bâtiment de Pringy pour 1 516 €, et la refacturation à l'euro près des frais de fret pour l'envoi de biens pour l'association Bikram Solidarité Népal pour 1 244 €.
- Les subventions pour 1 010 € qui correspondent à des subventions de fonctionnement perçues en 2019 versées par des collectivités publiques.
- Le produit des collectes de dons qui atteint cette année 1 004 844 € contre 1 029 342 € en 2018 (soit une baisse de 24 498 € soit -2.38 %) avec :
  - Les dons des particuliers qui s'élèvent à 264 029 € (contre 293 993 € en 2018) soit une baisse de 10.19 % ;
  - Les dons en provenance des partenaires et entreprises s'élèvent à 740 815 € (contre 735 349 en 2018) soit une hausse de +0.74 %.
- Le produit des legs qui atteint au 31 décembre 2019, 562 640.39 € (contre 299 994.20 € en 2018) soit une hausse de 87.56 %. Avec pour 2019, 73 529.83 € en attente d'encaissement (legs de M. Jubert) et 489 110.56 € encaissés sur l'année (cf. Tableau de suivi des legs et donations).

### **II – Les charges d'exploitation de l'exercice**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2019 représentent 1 729 662 € contre 1 469 326 € en 2018, soit une hausse de 260 336 € (17.72 %).

Elles comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 699 865 € en 2019 contre 623 530 € en 2018 soit une hausse de 76 334.07 € liée notamment aux éléments suivants :
  - Les frais relatifs aux intervenants (activités montagne, yoga, massages, psychologues) +18.5 k€, essentiellement liés aux activités de Pringy pour 18.6 k€, absentes en 2018 ;
  - Le poste " achat non stockés " qui correspond aux frais liés à la consommation électrique, gaz et eau est en hausse de +6.2 k€ avec le coût pour la consommation électrique de Pringy (+5.4 k€) et une hausse de la consommation en électricité (+11.7%) ainsi que de la consommation en gaz (+6.4 %) par rapport à 2018 ;
  - Les postes locations et charges locatives augmentent de +39.9 k€ suite à la mise en place du nouvel établissement de Pringy 4 k€/ mois, le solde des charges locatives 2018 pour Pringy s'est élevé à 2,9k€ (une quote-part a été refacturée à l'ancien locataire (cf. supra « Produits d'exploitation »), et l'augmentation du loyer de Chavanod à compter d'avril 2019 ;

- Le poste entretien et réparation est en baisse, -6.1 k€, par rapport à 2018, malgré les charges d'entretien des locaux de Pringy (+3.9k€) ;
  - Le poste assurance est en hausse de +1.9 k€, avec principalement les primes de responsabilité civile de l'Espace Everest, ainsi que l'assurance du bâtiment ;
  - Le poste honoraire est en hausse +14.7 k€, notamment lié aux honoraires des photographes compte tenu de l'augmentation des stages/séjours, une augmentation des honoraires juridiques avec le traitement des litiges (Prud'hommes, litiges sur legs), ainsi que la rémunération d'un prestataire pour accompagner l'activité de Pringy (+11.2 k€) ;
  - Le poste transports pour les séjours est en hausse +2.2k€, suite à la réalisation de plus de séjours pour 2019, ainsi que la prise en charge du billet d'avion d'un jeune Uruguayen sur le dernier séjour adolescents 2019 ;
  - Les frais de déplacements sont en hausse +2.5 k€ avec notamment la prise en compte du traitement préconisé par le règlement ANC 2018-06 sur les abandons de frais auparavant comptabilisés dans les dons en nature, apparaissent désormais en charge d'exploitation en contrepartie d'un don en produit d'exploitation. Il en découle donc, pour 2019, l'affectation de 7.5 k€ de frais abandonnés par M. Lafay dans le cadre de sa mission sur la gestion des legs et 1 k€ abandonnés par M. Cordier, dans le cadre de ses missions de bénévolat ;
  - Les frais de télécommunication sont en hausse +1.9 k€ notamment avec la mise en place de l'établissement de Pringy (+1.1 k€) ;
- Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 57 970 € contre 51 881 € en 2018, soit une hausse globale de 6.1 k€ avec une augmentation de la taxe sur les salaires (+8 k€), l'absence de taxe d'apprentissage sur 2019 (-3.4 k€).
  - Les salaires et traitements pour 584 480 € en 2019 contre 521 089 € en 2018, soit une hausse globale de 63.4 k€. Cette hausse suit l'augmentation générale des salaires pour l'année 2019, ainsi que le recrutement d'une personne pour gérer la structure de l'Espace Everest à Pringy.
  - Les charges sociales pour 246 081 € en 2019 contre 220 654 € en 2018, soit une hausse de +25.4 k€, suit la hausse des salaires et traitements pour l'année 2019 par rapport à 2018.
  - Les dotations aux amortissements s'établissent pour 2019 à 66 952 € contre 51 555 € en 2018 soit une hausse de +15.4 k€ lié notamment aux investissements effectués pour l'aménagement de l'Espace Everest sur 2018 et 2019.
  - Le règlement ANC 2018-06 fait apparaître un nouveau compte cette année avec le traitement des legs, la partie des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs qui n'est pas encore encaissée à la date de la clôture est transférée au passif du bilan en fonds reportés avec pour contrepartie la constatation d'une charge. Il en résulte au 31/12/2019, la constatation du legs de M. Jubert, non encaissé dont le transfert au passif du bilan génère une charge de 73 530 €.

Le résultat d'exploitation est négatif de **-148 812 €** (contre -126 875 € en 2018, soit une dégradation de 17.29 %).

### **III – Le résultat financier**

Le résultat financier est positif avec un bénéfice de 46 350 € sur 2019 (contre une perte de -27 841 € sur 2018), il correspond aux produits de placements de trésorerie, et notamment pour 2019 à la reprise de

dotation d'un montant de 40 206 € pour dépréciation d'actifs enregistrée en 2018 pour 63 954 € liée à la dévalorisation de titres immobilisés (dont SCPI souscrites en août 2018).

#### **IV – Le résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'élève cette année à 40 108 €, contre 37 650 € en 2018 (soit une hausse de 2 458 €). Il correspond principalement à la quote-part de subvention publique d'équipement virée au résultat pour 2019 qui s'élève à 40 509 €.

#### **V – Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices pour l'année 2019 s'élève à 6 431 €, il est calculé sur les produits financiers, encaissés dans le courant de l'année, liés aux dividendes et aux placements de trésorerie, ainsi que forfaitairement sur les parts de SCPI acquises en 2018.

### **E – AUTRES INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLOTURE**

La subvention accordée par le Conseil Général de Haute-Savoie pour le financement du jardin botanique a été versée le 07/01/2020 sur le compte de l'association pour 50 000 €.

Le 27/01/2020, suite à la décision des Prud'hommes du 04/11/2019, un chèque de 12 061.68 € nets (soit 21 723.14 € à la charge de l'association) a été émis à la CARPA (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats) dans le cadre de l'exécution provisoire correspondante à l'indemnité légale de licenciement, l'indemnité de préavis et congés payés afférents (cf. G - Litiges).

### **F – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, confirmée par lettre du 26 octobre 2018, pour l'investissement en agencement et équipement du local situé à Pringy, stipule en article 7, que les équipements subventionnés ne restent pas la propriété de l'association pendant la durée de leurs amortissements.

### **G – LITIGES**

Dans le cours normal de ses activités, l'association est mise en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à notre meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

À la connaissance de l'association, il n'existe pas d'autre litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de l'association, autres que ceux décrits ci-dessous.

Les procédures décrites ci-après constituent un état des lieux au 25/05/2020, date de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### Litige legs Mme Chignola :

Par testament olographe en date du 3 juin 2015, Madame Claudine CHIGNOLA a légué à l'association un terrain situé à BLANZY LA SALONNAISE (08190), ainsi que ses petites dépendances (serre et caravane). Une association remet en cause la qualification juridique du legs, ce dernier n'est donc pas cédé à l'heure actuelle, l'association en a assumé le coût d'entretien jusqu'en 2018, dans l'attente de la résolution du litige, bien que le legs n'apparaisse pas dans ses comptes au 31 décembre 2019.

#### Litige legs M. Le Floch :

Monsieur Maurice LE FLOCH a établi un testament le 19 février 2014 instituant pour légataire à titre universel, entre autres, l'association A Chacun Son Everest d'un bien situé à TRESSERVE (73100). Une contestation de la qualité d'un héritier a été établie au décès de M. Le Floch. Les biens concernés ne sont donc pas cédés dans l'attente du dénouement du litige. Le legs n'apparaît donc pas dans les comptes de l'association au 31 décembre 2019.

A ce jour, l'association supporte des honoraires de défense dans le cadre de ce dossier.

#### Litige Mme Labaye :

Mme Labaye a été licenciée pour faute grave en date du 14/08/2017. Elle a saisi le Conseil de prud'hommes de Bonneville afin de dénoncer le licenciement.

Le Conseil de prud'hommes de Bonneville a ordonné en date du 04/11/2019 la réintégration de Mme Labaye avec rappel de salaires à compter du licenciement.

Une provision de 43 000 € a été constituée en 2017, celle-ci a été maintenue à fin 2019.

Il a été fait appel de la décision devant la Cour d'Appel de la chambre sociale de Chambéry le 20 novembre 2019.

## **H – AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES**

Les comptes 2019 de l'association faisant ressortir un déficit de 68 785.63 €, l'affectation sera proposée à l'assemblée générale de la manière suivante :

- Affectation en report à nouveau débiteur de -68 785.63 € ramenant le solde après opération à un montant de -471 709.71 €.

## **I – PERSPECTIVES 2020**

L'activité 2020, portera de manière prévisionnelle, sur 7 stages pour enfants et adolescents ainsi que 19 séjours destinés aux femmes.

L'année 2020 sera également marquée par la fin des travaux du jardin botanique, ainsi que d'autres projets de rénovation (réfection des portes vitrées, insonorisation de la salle d'escalade).

L'activité de l'Espace Everest à Pringy va poursuivre son développement afin de pouvoir proposer de nouvelles activités.

En date du 13/03/2020, compte-tenu de l'épidémie COVID-19, l'activité de tous les établissements de l'association ont dû être suspendus, jusqu'à une date de reprise à ce jour encore inconnue.

## **J – ACTIVITES de la SCI « A Chacun son Everest ! »**



Faits caractéristiques de l'exercice :

- Le 17 mai 2019, les travaux de réfection des bureaux de l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux ont été votés en AG complétés par des modifications votées en AGE le 29 juillet 2019, la SCI a procédé aux appels de fonds pour 67 753.20 € TTC ;
- Remise en état du mur d'enceinte à Chamonix suite au sinistre fin 2018 ;
- Réparations effectuées à Chamonix (réparation de mitigeurs dans la chaufferie et remplacement de servomoteurs, réparation du portail d'entrée).

Au cours de l'année 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 235 336 €, contre 234 979 € en 2018.

Ce montant est généré exclusivement par les locations des biens à Chamonix et la location des bureaux de l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux.

### **BILAN 2019 DE LA SCI**

Le total du bilan s'élève à 3 137 057 €.

L'actif immobilisé net s'établit au 31 décembre 2019 à 2 796 823 € contre 2 868 774 € en 2018.

Les copropriétaires de l'immeuble " Arc de Jade " à Annecy-le-Vieux, se sont réunis en Assemblée Générale le 17 mai 2019 afin de voter les travaux de réfection extérieure du bâtiment. Le budget voté s'est élevé à 848 374 €. A la suite des premières études, de l'amiante a été découvert dans les revêtements de façade extérieure, une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 29 juillet 2019 afin de prévoir des travaux de désamiantage supplémentaires, le budget a été porté à 1 035 832.71 €.

L'ensemble des appels de charge ont été versés en 2019 pour un montant total de 67 753.20 € figurant aux immobilisations corporelles en cours. La fin des travaux est prévue pour mars 2020.

Il n'y a pas eu d'autre acquisition ou cession au cours de l'année écoulée.

Les dotations de l'année se sont élevées à 139 704 €.

L'actif circulant s'élève à 340 234 € en 2019 (contre 313 917 € en 2018) dont 200 000 € de valeurs mobilières de placement et 124 674 € de disponibilités bancaires.

Les autres créances pour 13 872 € représentent essentiellement un crédit de TVA à reporter pour 13 299 €.

Les capitaux propres représentent 244 159 € en 2019, contre 202 874 € en 2018, avec :

- L'affectation en report à nouveau débiteur de la perte 2018 pour -39 930 € ;
- La prise en compte d'une perte avant affectation de - 16 795 € pour 2019 ;
- Des subventions d'investissement pour 17 298 € (reprise de quote-part de subvention d'investissement pour 1 498 € en 2019) ;
- et des provisions réglementées pour 543 708 € (dotation aux amortissements dérogatoires pour 59 578 € en 2019).

Les dettes s'élèvent pour l'exercice 2019 à 2 892 898 € contre 2 979 818 € en 2018.

Elles correspondent principalement :

- à l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un solde de 819 427 € (hors intérêts courus pour 1 663 €) relatif à l'achat des locaux de Chamonix loué à l'association " A Chacun son Everest ! ", en novembre 2010 ;
- aux avances en trésorerie effectuées par l'association pour une valeur de 2 042 039 € (contre 2 059 367 € en 2018), soit une variation nette de -17 328 € correspondant aux besoins (+184 916 €) et remboursements (-202 244 €) effectués par la SCI dans le courant 2019 ;
- des dépôts reçus sur les locations de Chamonix et Annecy-le-Vieux, respectivement pour 22 000 € et 4 125 € ;
- aux comptes fournisseurs non réglés pour 914.86 €, ainsi que 2 729.05 € de factures non parvenues.

### **RESULTAT 2019 DE LA SCI**

Le résultat 2019 est déficitaire à hauteur de -16 795 €, contre -39 930 € en 2018.

Le résultat d'exploitation s'élève à 62 743 € en 2019 contre 42 997 € en 2018 (en hausse de 46 %), avec notamment :

- Un chiffre d'affaire de 235 336 € (contre 234 979 € en 2018), en augmentation de 357 € par rapport à l'année précédente avec :
- D'une part une hausse des loyers pour les bureaux de l'Arc de Jade, indexés sur le coût de la construction, soit une hausse de 813 € ;
- D'autre part une baisse des charges refacturées avec l'absence sur 2019 de frais refacturés à l'association ;
- Des autres produits d'exploitation pour 11 244 € contre 454 € en 2018 avec le transfert de charge pour 10 982 € lié au remboursement par l'assurance des frais de remise en état du mur d'enceinte (contrepartie en charge d'entretien pour 10 400 €, soit un trop perçu de 582 €) ;
- Des charges d'exploitation pour 183 839 € en 2019 contre 192 438 € en 2018, soit une diminution de 8 599 €.

Les principales charges sont les suivantes :

- Les charges de copropriété des bureaux d'Annecy-le-Vieux pour 1 791 € (contre 1 777 € en 2018) ;

- L'entretien et la réparation des structures pour 21 338 € contre 22 362 € (en baisse de 1 024 € par rapport à 2018), lié essentiellement :
  - aux travaux de remise en état du mur d'enceinte à Chamonix suite au sinistre intervenu en décembre 2018 pour 10 400 € ;
  - au remplacement de mitigeurs et du panneau de commande de chauffage dans la chaufferie de Chamonix pour 6 066 € ;
  - au remplacement d'un servomoteur et de vanne fuyarde dans la chaufferie de Chamonix pour 1 498 € ;
  - au remplacement du coffrage et des câbles du portail à Chamonix pour 3 125 €.
- les charges de maintenance pour 8 016 € (contre 7 828 € en 2018) ;
- les assurances pour 218 € (contre 208 € en 2018) ;
- les honoraires pour 2 800 € dont 1 500 € concernant les missions de l'expert-comptable, et 1 300 € d'honoraires juridiques pour la rédaction d'un avenant au bail et à la cession de parts pour la détention de la SCI ;
- les taxes foncières pour 8 913 €, en hausse de 223 € par rapport à 2018 (8 690 €) ;
- la dotation aux amortissements liée aux bâtiments et agencements pour 139 704 €, contre 148 705 € en 2018 (en diminution de 9 000 € par rapport à 2018).

Le résultat financier ressort à -21 458 € pour l'exercice 2019, contre -25 146 € en 2018 soit une baisse de 3 688 € par rapport à 2018, liée principalement à la baisse des charges d'intérêts (24 664 € sur 2019 contre 25 955 € en 2018) et une hausse des revenus de VMP, 3 200 € en 2019 contre 800 € en 2018, provenant des parts sociales Caisse Epargne acquises en février 2018.

Le résultat exceptionnel est de - 58 080 € (contre - 57 780 € en 2018) et comprend notamment :

- des amortissements dérogatoires qui correspondent à l'écart constaté entre l'amortissement technique et l'amortissement financier pour 59 578 € ;
- la reprise de quote-part de subvention d'investissement portée au résultat pour 1 498 €.

§

## **A CHACUN SON EVEREST**

703, rue Joseph Vallot

74400 – CHAMONIX MONT BLANC

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARISIENNE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
R.C.S. PARIS B 572 078 491

Mesdames, Messieurs les adhérents,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A CHACUN SON EVEREST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le passage anticipé au nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 qui affecte la présentation des comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Notre attention a notamment porté sur l'application du nouveau règlement ANC 2018.06 en ce qui concerne :

- La modification du plan comptable
- La nouvelle présentation de l'annexe
- Le traitement des legs et fonds dédiés
- Le traitement des subventions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mai 2020

**MBM CONSEIL**

Signé électroniquement le 27/05/2020 par  
Bruno Fourrier



**Bruno FOURRIER**  
**Commissaire aux Comptes**

## **A CHACUN SON EVEREST**

703, rue Joseph Vallot

74400 – CHAMONIX MONT BLANC

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARISIENNE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
R.C.S. PARIS B 572 078 491

## **Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association A CHACUN SON EVEREST, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### **Remboursement de frais aux administrateurs**

- 4 961,11 € remboursés à M. Domenach dans le cadre de ses déplacements en tant que Trésorier sur la période 2015 à 2019 ;
- 799,45 € remboursés à M. Remise dans le cadre de ses déplacements en tant que Trésorier de l'Association ;
- 106,26 € remboursés à M. Leboeuf dans le cadre de ses déplacements à Chamonix ;
- 49,5 € remboursé à M. Lafay au titre de dépenses engagées dans le cadre du suivi des legs.

### Abandon de frais par des administrateurs

Votre association a reçu au titre d'abandon de frais :

- 7 539,95 € abandonnés par M. Lafay dans le cadre de sa mission relative à la gestion des legs ;
- 977,98 € abandonnés par M. Cordier dans le cadre de sa mission de bénévolat auprès de l'Association.

Ces montants ont donné lieu à l'établissement d'un reçu de don en nature remis aux intéressés.

### Bail de la SCI du 8 septembre

- Administrateur concerné : Pierre Remise, gérant et associé majoritaire de la SCI du 8 septembre.
- Objet : location du bureau de Chavanol.
- Montant annuel comptabilisé dans les charges de l'association en 2019 : 8 128,44 €

Fait à Paris, le 27 mai 2020

**MBM CONSEIL**

Signé électroniquement le 27/05/2020 par  
Bruno Fourrier



**Bruno FOURRIER**  
**Commissaire aux comptes**



# COMPTES ANNUELS 2019

§

# Bilan Actif

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	35 124	34 758	366	731
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	350 750	56 628	294 122	311 659
Installations techniques, matériel et outillages industriels	49 331	35 382	13 948	12 408
Autres immobilisations corporelles	594 172	442 361	151 811	141 723
Immobilisations corporelles en cours				984
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	51 689		51 689	444
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	2 062 029		2 062 029	2 079 357
Autres titres immobilisés	1 220 920	23 747	1 197 173	1 156 966
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 270		31 270	31 263
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 395 284</b>	<b>592 877</b>	<b>3 802 408</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et encours				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	208		208	1 200
Créances reçues par legs ou donations	73 530		73 530	
Autres	98 734		98 734	84 012
Valeurs mobilières de placement				1 043 966
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 481 089		1 481 089	536 298
Charges constatées d'avance	41 114		41 114	40 067
	<b>TOTAL III</b>	<b>1 694 674</b>	<b>1 694 674</b>	<b>1 705 543</b>
Frais d'émission des emprunts	<b>IV</b>			
Primes de remboursement des obligations	<b>V</b>			
Ecarts de conversion actif	<b>VI</b>			
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>6 089 958</b>	<b>592 877</b>	<b>5 497 081</b>
				<b>5 441 078</b>

# Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	111 697	111 697
Fonds propres complémentaires	45 756	45 756
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 191 175	5 191 175
Autres réserves		
Report à nouveau	-402 924	-283 042
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 786	-119 882
	<b>Situation nette</b>	<b>4 876 918</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	292 538	257 779
Provisions règlementées		
	<b>TOTAL I</b>	<b>5 169 455</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>	<b>5 203 482</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	73 530	
Fonds dédiés		
	<b>TOTAL III</b>	<b>73 530</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	43 000	43 000
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>43 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 987	57 070
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	160 110	137 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL V</b>	<b>211 096</b>
Ecarts de conversion passif	<b>VI</b>	<b>194 596</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>5 497 081</b>
		<b>5 441 078</b>

# Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	1 440	1 880
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		1 252
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	4 687	3 645
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 010	893
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	264 029	293 993
Mécénats	740 815	735 349
Legs, donations et assurances-vie	562 640	299 994
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 204	5 349
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	24	95
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 580 850</b>
		<b>1 342 451</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		609
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	699 865	623 530
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	57 970	51 881
Salaires et traitements	584 480	521 089
Charges sociales	246 081	220 654
Dotations aux amortissements et dépréciations	66 952	51 555
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	73 530	
Autres charges	785	8
	<b>TOTAL II</b>	<b>1 729 662</b>
		<b>1 469 326</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-148 812</b>
		<b>-126 875</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	335	335
Autres intérêts et produits assimilés	5 825	35 841
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	40 206	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL III</b>	<b>46 366</b>
		<b>36 175</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		63 954
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	16	62
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>16</b>
		<b>64 016</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>46 350</b>
		<b>-27 841</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-102 462</b>
		<b>-154 716</b>

# Compte de résultat (Suite)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	40 509	33 650
Sur opérations en capital		4 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	40 509	37 650
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	6	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	396	
TOTAL VI	402	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>40 108</b>	<b>37 650</b>
Participations des salariés aux résultats	<b>VII</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>VIII</b>	
	<b>6 431</b>	<b>2 816</b>
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 667 725	1 416 276
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 736 511	1 536 158
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-68 786</b>	<b>-119 882</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature	67 499	
Prestations en nature	80 314	
Bénévolat	63 900	
TOTAL	211 713	
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature	21 151	
Mise à disposition gratuite de biens	46 348	
Prestations en nature	80 314	
Personnel bénévole	63 900	
TOTAL	211 713	

# Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total du bilan avant répartition est de 5 497 081 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -68 786 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association applique par anticipation à compter du 1er janvier 2019 les dispositions relatives à l'établissement des comptes des associations en application du règlement ANC n°2018-06. Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

## **Modification du plan comptable :**

- o Disparition de la notion de fonds associatifs au profit de celle de fonds propres ;
- o Création d'une rubrique de fonds reportés au passif ;
- o Créations de deux nouveaux comptes pour les tiers concernent les créances et dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles ;
- o Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes au résultat qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés, ainsi que la création d'un compte de reports en fonds dédiés ;
- o De nouveaux comptes de produits ont été créés au résultat afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles, par ailleurs les cotisations sont subdivisées afin de distinguer les cotisations avec et sans contrepartie, ainsi que la création d'un compte d'utilisation des fonds dédiés.

Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.

Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

## **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :

- o dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
- o puis dans un compte de produit spécifique en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).

En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

## **Nouvelle présentation de l'annexe :**

L'association faisant appel à la générosité du public devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe des comptes annuels de l'association doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- o un compte de résultat par origine –produits– et destination –charges– (CROD) ;
- o de manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- o un compte d'emploi des ressources orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- o un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- o un tableau de suivi des subventions publiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Faits caractéristiques

L'année 2019 marque les 25 ans d'activité de l'association, outre les 25 semaines de stages organisées à Chamonix pour 108 enfants atteints de cancer ou de leucémie et 214 femmes en rémission d'un cancer du sein, les faits marquants à signaler sur l'année 2019 sont les suivants :

1/ Cette année 2019 a été l'année d'ouverture de l'Espace Everest. Inauguré le 19 juin 2019, ce nouveau centre ressources est venu s'ajouter à l'offre de soins et apporte un véritable soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein, pendant et après les traitements. Il a permis cette année de proposer 1 360 prestations aux 90 femmes qui se sont présentées. Au total 531 activités (370 séances individuelles et 161 activités de groupe) s'y sont déroulées sur 23 soins et ateliers différents proposés en groupe ou individuellement.

2/ L'aménagement de l'Espace Everest commencé en 2018, s'est poursuivi sur 2019 pour un montant total investi de 83 888 € dont 58 312 € sur 2019 ainsi que des dons en nature estimés à 10 763 €. Le projet de l'Espace Everest est porté par une subvention accordée par la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40 000 € par décision du 26 octobre 2018.

3/ Le projet de jardin botanique mis à l'étude courant 2019 pour un budget de 100 000 € a été validé et le chantier a pu être mis en route fin 2019, il devrait se terminer au cours du premier semestre 2020. Il apportera un outil complémentaire et innovant aux séjours. Le projet est financé à hauteur de 50% par la Conseil Départemental de Haute-Savoie par décision du 9 décembre 2019, par le biais d'une subvention d'investissement de 50 000 €. Le projet est également soutenu par la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes via une convention de mécénat signée le 9/12/2019, par l'attribution de 15 000 €.

### Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La subvention accordée par le Conseil Général de Haute-Savoie pour le financement du jardin botanique a été versée le 07/01/2020 sur le compte de l'association pour 50 000 €.

Le 27/01/2020, suite à la décision des Prud'hommes du 04/11/2019, un chèque de 12 061.68 € nets (soit 21 723.14 € à la charge de l'association) a été émis à la CARPA (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats) dans le cadre de l'exécution provisoire correspondante à l'indemnité légale de licenciement, l'indemnité de préavis et congés payés afférents (cf. G - Litiges).

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 14/03/2020.

Les incidences de ces décisions attendues pour 2020 sont les suivantes :

- Baisse des revenus de dons, aucune estimation ne peut être faite à la date de l'arrêté des comptes ;
- Baisse des cours de bourse d'actifs financiers détenus, aucune estimation ne peut être faite à la date de l'arrêté des comptes ;
- Fermeture des établissements recevant du public de Chamonix et de Pringy à compter du 14/03/2020, les bureaux administratifs restent ouverts pour une durée indéterminée à la date de l'arrêté des comptes ;
- Aménagement social : recours au chômage partiel, au télétravail, et mise en place d'arrêt de travail spécifique.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels                          | 1 à 3 ans,  |
| • Constructions                      | 20 ans,     |
| • Agencements et aménagements        | 5 à 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 5 à 20 ans, |
| • Mobilier                           | 5 ans,      |
| • Autres                             | 5 ans.      |

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagements de départ à la retraite.

## Engagements de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la dette actuarielle en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) s'élève à 75 867 €. La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2019
- Taux d'actualisation : 0,8 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Convention collective applicable : Sport
- Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
  - 65 ans pour la catégorie : Cadres
  - 65 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Progression de salaires :
  - 2% Constant pour la catégorie des Cadres et non Cadres

Taux de rotation :

- 1 % Constant pour la catégorie des Cadres et Non Cadres

Taux de charges sociales patronales :

- 45 % pour la catégorie des Cadres et Non Cadres

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance

## Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 73 529.83 €

## Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 4032 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 15.85 €/heure correspond à un montant de 63900 euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite pour 147 813 euros :

- Dons en nature : 67 499 €
- Prestation en nature 8 0314 €

# Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 124			
<b>TOTAL</b>	<b>35 124</b>			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui	350 750			
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	43 625		6 904	
- Générales, agencements et aménagements divers	362 559		43 590	
Matériel :				
- De transport	35 113			
- De bureau et informatique, mobilier	143 131		10 578	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	984			
Avances et acomptes	444		51 689	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>936 605</b>		<b>112 761</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	2 079 357		184 916	
- Titres immobilisés	1 220 920			
Prêts et autres immobilisations financières	31 263		608	
<b>TOTAL</b>	<b>3 331 539</b>		<b>185 524</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 303 269</b>		<b>298 285</b>	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			35 124	
<b>TOTAL</b>			<b>35 124</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui			350 750	
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage		1 198	49 331	
- Gales, agencts et aménagt. divers			406 149	
Matériel :				
- De transport			35 113	
- De bureau et informatique, mobilier		799	152 910	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	984			
Avances et acomptes	444		51 689	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 428</b>	<b>1 997</b>	<b>1 045 941</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	202 244		2 062 029	
- Titres immobilisés			1 220 920	
Prêts et autres immobilisations financières	601		31 270	
<b>TOTAL</b>	<b>202 845</b>		<b>3 314 219</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>204 273</b>	<b>1 996</b>	<b>4 395 284</b>	

# Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 393	366		34 758
<b>TOTAL</b>	<b>34 393</b>	<b>366</b>		<b>34 758</b>
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui	39 090	17 537		56 628
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	31 217	4 968	802	35 382
Installations générales, agencements et aménagements divers	287 755	25 437		313 193
Matériel de transport	2 146	7 023		9 168
Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 179	11 620	799	120 000
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>469 387</b>	<b>66 585</b>	<b>1 601</b>	<b>534 371</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>503 780</b>	<b>66 951</b>	<b>1 601</b>	<b>569 129</b>

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acq. de titres de particip.							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>DOTATIONS NON VENTILEES</b>							
<b>REPRISES NON VENTILEES</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

# Etat des créances et dettes

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	2 042 039		2 042 039
Prêts			
Autres immobilisations financières	31 270		31 270
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	208	208	
Reçues sur legs ou donations	73 530	73 530	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122	122	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	58 000	58 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	41 114	41 114	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 246 281</b>	<b>172 973</b>
			<b>2 073 309</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	50 987	50 987		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	46 162	46 162		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	82 448	82 448		
Impôts sur les bénéfices	6 431	6 431		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	25 068	25 068		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL</b>	<b>211 096</b>	<b>211 096</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

# Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	157 453				157 453
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	5 191 175				5 191 175
Report à nouveau	-283 042	-119 882			-402 924
Excédent ou déficit de l'exercice	-119 882	119 882			-68 786
<b>Situation nette</b>	<b>4 945 703</b>				<b>4 876 918</b>
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	257 779		90 000	55 241	292 538
Provisions règlementées					
<b>TOTAL</b>	<b>5 203 482</b>		<b>90 000</b>	<b>55 241</b>	<b>5 169 455</b>

# Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>FONDS PROPRES</b>					
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise :</b>					
- Patrimoine intégré	111 697				111 697
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	45 756				45 756
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>Réserves :</b>					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	5 191 175				5 191 175
<b>Report à nouveau</b>	-283 042			119 882	-402 924
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	-119 882	119 882	-68 786		-68 786
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>					
<b>Fonds Propres</b>					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	257 779		90 000	55 241	292 538
<b>Provisions réglementées</b>					
<b>Droit des propriétaires</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>5 203 482</b>	<b>119 882</b>	<b>21 214</b>	<b>5 169 455</b>

# Tableau de mouvements des subventions

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
SUBVENTION CAF 2001		196 671		196 671
SUBVENTION CAF 2007		77 500		77 500
SUBVENTION CG HAUTE SAVOIE 2014		46 146		46 146
SUBVENTION REGION 2016		45 000		45 000
SUBVENTIION CG HAUTE SAVOIE 2016		50 000		50 000
SUBVENTION REGION 2016		105 000		105 000
SUBVENTION REGION 2019		40 000		40 000
SUBVENTION C DPT HAUTE SAVOIE 2019		50 000		50 000
	<b>TOTAL</b>	<b>610 317</b>		<b>610 317</b>

# Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
- Reconstitution des gisements					
Provisions pour : - Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
- Litiges	43 000				43 000
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
Provisions pour : - Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>	<b>43 000</b>				<b>43 000</b>
<b>NATURE DES DEPRECIATIONS</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions : reprises à la fin de l'exercice</b>		<b>Montant à la fin de l'exercice</b>
			<b>Utilisées</b>	<b>Non-utilisées</b>	
<b>Dépréciations</b>					
- Incorporelles					
- Corporelles					
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participations					
- Financières	63 954		40 206		23 747
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>	<b>63 954</b>		<b>40 206</b>		<b>23 747</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>106 954</b>		<b>40 206</b>		<b>66 747</b>
- D'exploitation					
Dont dotations et reprises : - Financières			40 206		
- Exceptionnelles					

# Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/12/2019	31/12/2018
	Débit	Débit
<b>860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)</b>		
SECOURS EN NATURE	21 151	21 980
<b>TOTAL</b>	<b>21 151</b>	<b>21 980</b>
<b>861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)</b>		
MISE A DISPOSITION DE BIEN ET SERVICES	46 348	41 751
<b>TOTAL</b>	<b>46 348</b>	<b>41 751</b>
<b>862 - Prestation</b>		
PRESTATION	80 314	65 570
<b>TOTAL</b>	<b>80 314</b>	<b>65 570</b>
<b>864 - Personnel bénévole</b>		
PERSONNEL BENEVOLE	63 900	44 690
<b>TOTAL</b>	<b>63 900</b>	<b>44 690</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>211 713</b>	<b>173 991</b>

	Répartition par nature de ressources	
	31/12/2019	31/12/2018
	Crédit	Crédit
<b>870 - Dons en nature</b>		
DONS EN NATURE	67 499	63 789
<b>TOTAL</b>	<b>67 499</b>	<b>63 789</b>
<b>871 - Préstation en nature</b>		
PRESTATION EN NATURE	80 314	65 512
<b>TOTAL</b>	<b>80 314</b>	<b>65 512</b>
<b>875 - Bénévolat</b>		
BENEVOLAT	63 900	44 690
<b>TOTAL</b>	<b>63 900</b>	<b>44 690</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>211 713</b>	<b>173 991</b>

# Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations acceptés par le conseil d'administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
MME CHIGNOLA	30 000			30 000
M LE FLOCH	100 000			100 000
MME FOUICH	49 250			25 000
MME BAZZINI	185 000	184 758		
MME BAZZINI	70 000	84 920		
MME PIRIOU	32 519	32 519		
MME CAMILOU	27 328	27 328		
MME DHENIN	115 598	115 958		
MME DHENIN		21 799		
MME ARDIN		21 828		
M JUBERT				73 530
<b>Total</b>	<b>609 695</b>	<b>489 110</b>		<b>228 530</b>

## **Legs Mme Chignola :**

Par testament olographe en date du 3 juin 2015, Madame Claudine CHIGNOLA a légué à l'association un terrain situé à BLANZY LA SALONNAISE (08190), ainsi que ses petites dépendances (serre et caravane).

Une association remet en cause la qualification juridique du legs, ce dernier n'est donc pas cédé à l'heure actuelle, l'association continue néanmoins d'en assumer le coût d'entretien dans l'attente de la résolution du litige, bien que le legs n'apparaissent pas dans ses comptes au 31 décembre 2019.

## **Legs M. Le Floch :**

Monsieur Maurice LE FLOCH a établi un testament le 19 février 2014 instituant pour légataire à titre universel, entre autres, l'association A Chacun Son Everest d'un bien situé à TRESSERVE (73100). Une contestation de la qualité d'un héritier a été établie au décès de M. Le Floch. Les biens concernés ne sont donc pas cédés dans l'attente du dénouement du litige. Le legs n'apparaît donc pas dans les comptes de l'association au 31 décembre 2019.

## **Legs Mme Fouich :**

Par testament devant notaire en date du 14 février 2005, Mme Fouich a désigné l'association A Chacun Son Everest comme légataire pour partie de ses liquidités et épargne à hauteur estimée de 25 000 €. Une généalogiste mandatée par la SELARL Le Falher et Pengam ayant retrouvé un héritier légal pour Mme FOUICH, les biens ne sont donc pas comptabilisés dans les comptes de l'association au 31 décembre 2019.

## **Legs M. Jubert :**

Monsieur Michel JUBERT, décédé le 17 janvier 2019 a souhaité léguer une quote-part estimée à 73 529,83 € à l'association. Le conseil d'Administration ayant accepté purement et simplement le legs, celui-ci a été comptabilisé conformément au règlement de l'ANC 2018-06 au compte de résultat au titre des legs et donation, en contrepartie d'un compte de créance reçue par legs pour l'exercice 2019.

# Liste des filiales et participations

Dénomination -----	Capital -----	Q. P. Détenue -----	Val. brute Titres -----	Prêts avances -----	Chiffre d'affaires -----
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
SCI A CHACUN SON EVEREST	20 000	99.95	19 990	2 042 039	235 336
703 Rue Joseph Vallot 74400 Chamonix	244 159		19 990	22 000	-16 795

---

## PARTICIPATIONS (10 à 50%)

---

---

## AUTRES TITRES

---

# Charges à payer et produits à recevoir

Charges a payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 031	23 524
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	84 071	85 642
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>106 102</b>	<b>109 166</b>

Produits a recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	73 530	
Autres créances	40 724	62 579
Valeurs mobilières de placement		43 966
Disponibilités	41	68
<b>TOTAL</b>	<b>114 295</b>	<b>106 613</b>

# Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	41 114	40 067
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>41 114</b>	<b>40 067</b>

# Détail des legs, donations et assurance-vie

<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	197 605
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	365 036
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
	<b>TOTAL</b>
	<b>562 640</b>

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	73 530
	<b>TOTAL</b>
	<b>73 530</b>

	<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>
	<b>489 111</b>



# **COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2019**

§

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2019

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	2019 <i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	2018 <i>Dont générosité du public</i>
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 568 924,57</b>	<b>1 568 924,57</b>	<b>1 331 216,21</b>	<b>1 331 216,21</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 440,00	1 440,00	1 880,00	1 880,00
1.2 Dons, legs et mécénat	1 567 484,57	1 567 484,57	1 329 336,21	1 329 336,21
Dons manuels	264 029,24	264 029,24	293 992,66	293 992,66
Legs, donations et assurances-vie	562 640,39	562 640,39	299 994,20	299 994,20
Mécénat	740 814,94	740 814,94	735 349,35	735 349,35
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>17 075,01</b>		<b>50 807,16</b>	
2.1 Cotisation avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 075,01		50 807,16	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>41 519,00</b>		<b>34 252,34</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>40 206,44</b>			
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 667 725,02</b>	<b>1 568 924,57</b>	<b>1 416 275,71</b>	<b>1 331 216,21</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 343 399,09</b>	<b>1 343 399,09</b>	<b>1 157 688,29</b>	<b>1 157 688,29</b>
1.1 Réalisées en France	1 343 399,09	1 343 399,09	1 157 688,29	1 157 688,29
- Actions réalisées par l'organisme	1 343 399,09	1 343 399,09	1 157 688,29	1 157 688,29
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à				
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>185 771,15</b>	<b>151 995,65</b>	<b>193 703,78</b>	<b>173 527,92</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	143 072,42	143 072,42	150 540,57	150 540,57
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	42 698,73	8 923,23	43 163,21	22 987,35
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>126 984,08</b>	-	<b>117 996,17</b>	-
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>395,50</b>		<b>63 953,61</b>	
<b>5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>6 431,00</b>		<b>2 816,00</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE</b>	<b>73 529,83</b>	<b>73 529,83</b>	-	-
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 736 510,65</b>	<b>1 568 924,57</b>	<b>1 536 157,85</b>	<b>1 331 216,21</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 68 785,63</b>	-	<b>- 119 882,14</b>	-

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2019

B - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	2019 <i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	2018 <i>Dont générosité du public</i>
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>211 712,50</b>	<b>63 900,00</b>	<b>173 990,79</b>	<b>63 789,00</b>
Bénévolat	63 900,00	63 900,00	44 690,00	63 789,00
Prestations en nature	80 313,97		65 511,79	
Dons en nature	67 498,53		63 789,00	
<b>2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	-		-	
<b>3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE</b>	-		-	
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>211 712,50</b>	<b>63 900,00</b>	<b>173 990,79</b>	<b>63 789,00</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>211 712,50</b>	-	<b>173 990,79</b>	-
Réalisées en France	211 712,50		173 990,79	
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	-	-	-	-
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>211 712,50</b>	<b>-</b>	<b>173 990,79</b>	<b>-</b>

## TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfiques	Report en fonds dédiés	TOTAL GENERAL
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes							
Achats de marchandises											- €
Variation de stock											- €
Autres achats et charges externes	- 622 673,46 €				- 19 052,94 €	- 1 826,40 €	- 56 311,76 €				- 699 864,56 €
Aides financières	- €										- €
Impôts, taxes et versement assimilés	- 42 978,35 €				- 7 585,17 €	- 2 897,40 €	- 4 508,80 €				- 57 969,72 €
Salaires et traitements	- 432 942,96 €				- 80 606,65 €	- 26 118,61 €	- 44 812,00 €				- 584 480,22 €
Charges sociales	- 181 162,18 €				- 33 688,34 €	- 11 480,41 €	- 19 895,27 €				- 246 226,20 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 63 626,95 €				- 2 106,77 €	- 351,13 €	- 866,89 €				- 66 951,74 €
Dotations aux provisions											- €
Reports en fonds dédiés										- 73 529,83 €	- 73 529,83 €
Autre charges	- 15,19 €				- 32,55 €	- 8,68 €	- 583,36 €				- 639,78 €
Charges financières	- €				- €	- 16,10 €	- €				- 16,10 €
Charges exceptionnelles					- €	- €	- 6,00 €	- 395,50 €			- 401,50 €
Participations des salariés aux résultats											- €
Impôts sur les bénéfiques								- 6 431,00 €			- 6 431,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>- 1 343 399,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 143 072,42 €</b>	<b>- 42 698,73 €</b>	<b>- 126 984,08 €</b>	<b>- 395,50 €</b>	<b>- 6 431,00 €</b>	<b>- 73 529,83 €</b>	<b>- 1 736 510,65 €</b>

## TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL GENERAL
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	21 150,74 €				21 150,74 €
Mise à disposition gratuites de biens	46 347,79 €				46 347,79 €
Prestations de services	80 313,97 €				80 313,97 €
Personnel bénévole	63 900,00 €				63 900,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>211 712,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>211 712,50 €</b>



## **ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

§

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son tableau de rapprochement au compte de résultat sont élaborés en application du règlement de l'ANC 2018-06, ils sont élaborés sur la base des comptes sociaux 2019.

#### **A - Modification de méthode comptable**

L'association applique par anticipation à compter du 1er janvier 2019 les dispositions relatives à l'établissement des comptes des associations en application du règlement ANC n°2018-06. Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

##### **Modification du plan comptable :**

- Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes au résultat qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés, ainsi que la création d'un compte de reports en fonds dédiés (Cf. infra « Traitement des fonds dédiés ») ;
- De nouveaux comptes de produits ont été créés au résultat afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles, par ailleurs les cotisations sont subdivisées afin de distinguer les cotisations avec et sans contrepartie, ainsi que la création d'un compte d'utilisation des fonds dédiés (Cf. infra « Traitement des fonds dédiés »).

##### **Traitement des fonds dédiés :**

Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :

- les subventions d'exploitation publiques ;
- les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
- les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.

À la fin de l'exercice, **les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges** « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 - Fonds dédiés ».

Les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » **sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements**, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

### **Traitement des legs et donations :**

Le règlement CRC n°99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.

Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

### **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :

- dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole;
- puis dans un compte de produit spécifique en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).

En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

### **Nouvelle présentation de l'annexe :**

L'association faisant appel à la générosité du public devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe des comptes annuels de l'association doit dorénavant comporter entre autres les états suivants (PCG art. 432-1) :

- un compte de résultat par origine –produits– et destination –charges– (CROD) ;
- de manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- un compte d'emploi des ressources orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat).

### **B - Principes de ventilation des charges**

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales

- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement

Une répartition analytique des charges directes (guides, photographes, etc.) est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition, cette dernière est revue d'une année sur l'autre en fonction du développement de l'association. La clé de répartition relative aux stages enfants et séjour femmes pour les charges indirectes a été calculée ainsi :

Nombre de stages/séjours 2019 : 25

Nombre de stages enfants en 2019 : 7 sur 25 soit 28% des charges indirectes

Nombre de séjours femmes en 2019 : 18 sur 25 soit 72% des charges indirectes

### **Missions sociales**

Les missions sociales représentent :

- les activités d'accompagnement global, physique et psychologique qui constituent l'objet de l'association « A Chacun son Everest ! », à savoir :
  - l'aide apportée aux enfants atteints de cancer ou de leucémie ;
  - l'aide apportée aux femmes en rémission d'un cancer du sein.
    - Au travers notamment des activités suivantes :
    - Activités physiques :** randonnée, escalade, yoga, qi gong
    - Soutien psychologique :** groupes de parole, coaching
    - Soins de support :** massages, naturopathie, soins esthétiques, relaxation
    - Soins d'hydrothérapie** aux Thermes de Saint-Gervais
    - Diététique : conseils diététiques et repas équilibrés**
  - l'aide apportée aux femmes dans le cadre de la nouvelle structure Espace Everest à Pringy.
    - Au travers notamment des activités suivantes :
    - Activités physiques :** yoga, qi gong, activité physique adaptée
    - Soutien psychologique :** entretiens individuels, méditation, atelier de coaching, atelier nutrition, sophrologie, art thérapie
    - Soins de support :** massages, socio-esthétique, fasciathérapie, réflexologie, ostéopathie, shiatsu, dien chan, pause sonore
- les frais de communication liés aux stages, publications, newsletters, journaux adressés aux enfants, parents et femmes des séjours.
- les activités de suivi des séjours (escalade, yoga), les soirées d'échanges.

### **Frais de recherche de fonds**

Les frais de recherche de fonds sont composés :

- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc. ;
- d'autre part, des frais de recherche des autres fonds privés, soit les frais liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat, de parrainage, etc.

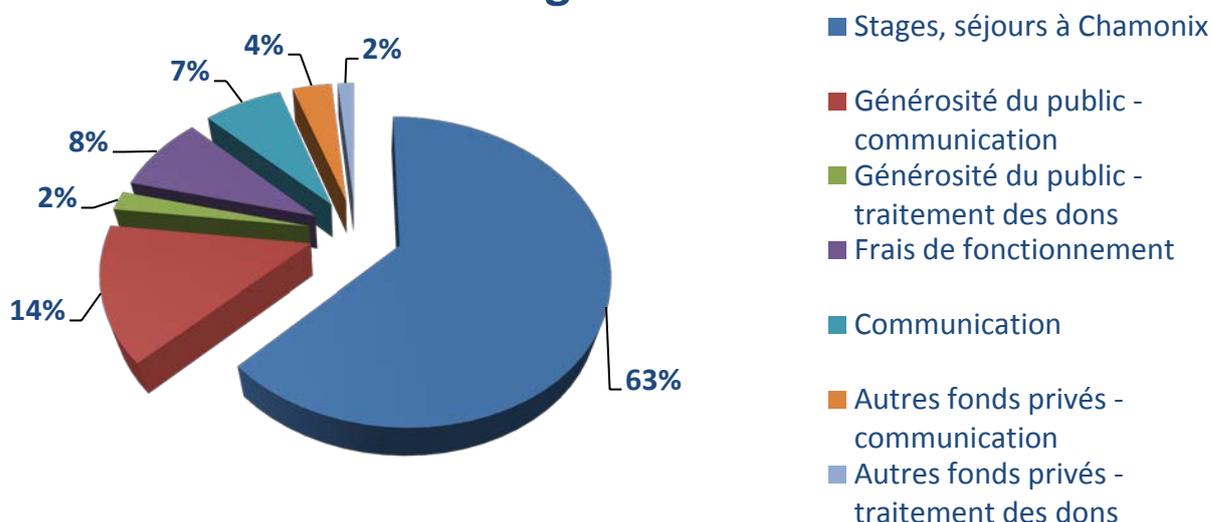
### Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux (honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes, etc.).

La répartition des charges entre ces différentes catégories, se présente comme suit :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s’y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque catégorie. Il en résulte pour 2019 la répartition suivante (salaires et charges sociales) :

## Répartition analytique des salaires par catégories



- pour les charges liées aux locaux (loyer, entretiens et réparations), les montants sont répartis au prorata des surfaces d’utilisation ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l’imputation analytique effectuée lors de l’enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges. Pour chaque poste, une étude interne a été menée afin de refléter la réalité du fonctionnement de l’association.

Il est à noter que les clés de répartition adoptées sont reconduites d’année en année. En cas de modifications, celles-ci sont précisées.

Lors des derniers exercices, des changements mineurs de répartition des charges ont été opérés afin de refléter les adaptations liées au développement de l’activité de l’association.

### C - Principes de ventilation des produits

Les produits enregistrés par l’association sont ventilés selon quatre grandes catégories :

- Les produits liés à la générosité du public
- Les produits non liés à la générosité du public
- Les subventions et autres concours public
- Les reprises sur provisions et dépréciations
- L'utilisation des fonds dédiés antérieurs

Le nouveau règlement de l'ANC 2018-06 impose à compter de sa première année d'application une présentation particulière avec la prise en compte dans les produits liés à la générosité du public de tous les produits qui ouvrent droit à la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI. On retrouve dans cette catégorie, les cotisations des membres sans contrepartie, les dons des particuliers (y compris les abandons de frais des bénévoles), les legs et donations, ainsi que les dons dans le cadre du mécénat (avec notamment les dons des entreprises et partenaires).

Les produits non liés à la générosité du public, se composent des cotisations avec contrepartie, des parrainages des entreprises, des contributions financières sans contrepartie, ainsi que des autres produits non liés à la générosité du public (dont les produits de ventes, les transferts de charge, ainsi que les produits de placement financiers).

Les subventions et autres concours publics comprennent la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ainsi que les subventions d'exploitation versées par les collectivités locales.

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs permet à l'association de transférer des fonds dédiés non utilisés provenant d'années antérieures (cf. supra « Modification de méthode comptable »).

## **D – Evolution des produits et charges au cours de l'exercice**

### **Analyse des produits**

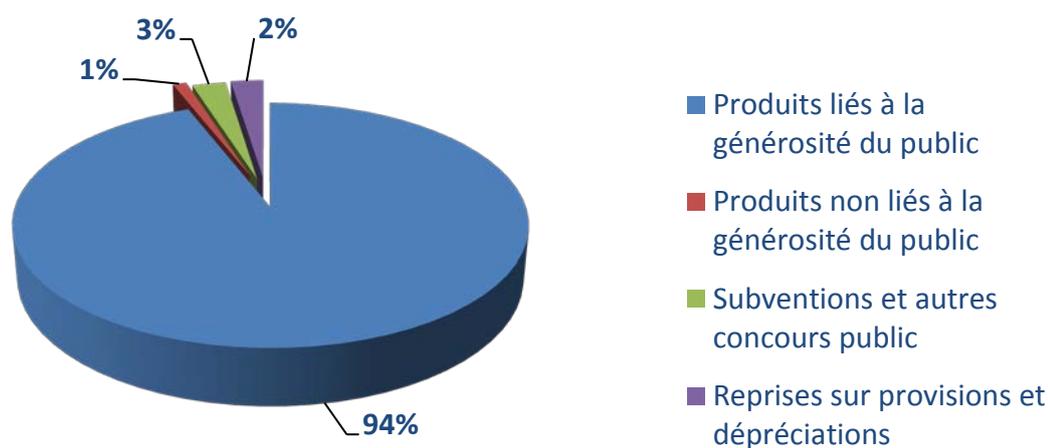
L'exercice 2019, présente un total de produits inscrits au compte de résultat de 1 667 725 euros, contre 1 416 276 euros à l'issue de l'exercice précédent, soit une hausse de 17.8 %.

Cette évolution s'analyse ainsi :

- une hausse de 17.9 % des produits liés à la générosité du public (qui passent de 1 331 216 euros en 2018 à 1 568 925 euros en 2019), du fait principalement de la forte hausse des legs et assurances vie (+87.6 % par rapport à 2018) et inversement d'une baisse des dons manuels (-10.2% par rapport à 2018) ;
- les produits non liés à la générosité du public connaissent une forte baisse, -66.4% par rapport à l'année passée (de 50 807 euros en 2018 à 17 075 euros) avec pour 2019 l'absence des produits financiers générateurs d'intérêts sur 2018 ;
- le montant des subventions et autres concours publics est en hausse de +21.2% sur 2019, qui représente principalement la quote-part d'investissement de l'année 2019 ramenée au résultat pour 40 509 € et des subventions publiques pour 1 010€. Pour rappel, les subventions d'investissement sont enregistrées au bilan et amortis sur la durée d'utilisation du bien subventionné ;
- les reprises sur provisions et dépréciations apparaissent pour 40 206 € pour 2019, suite à la reprise de provision effectuée sur les titres immobilisés (dont SCPI souscrites en août 2018).

Il en résulte la répartition suivante pour 2019, avec des fonds privés représentant 44 % de la totalité des ressources (en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 66 %) ; la part relative aux produits des particuliers, y compris legs et donations, représente quant à elle 50 % (en hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle représentait 29 % des ressources) soit des ressources liés à la générosité du public de 94%, les produits non liés à la générosité du public représentent 1%. Les subventions représentent 3% des ressources.

## Répartition des ressources par catégories



### Analyse des charges

Les charges inscrites au compte de résultat totalisent 1 736 511 euros soit une hausse de 13 % par rapport à 2018 (1 536 158 euros).

Les dépenses liées aux missions sociales sont en hausse de 16% par rapport à 2018 (1 343 399 euros contre 1 157 688 euros en 2018), pour atteindre 77 % du total des emplois en 2019.

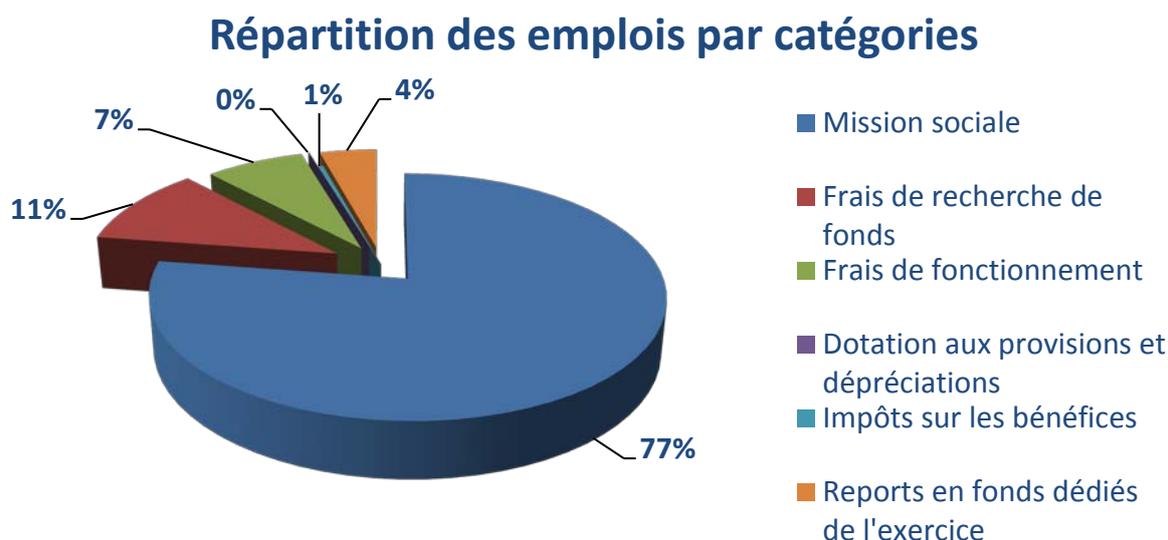
Les frais de recherche de fonds est en baisse de -4.1 % par rapport à 2018 (185 771 euros contre 193 704 euros en 2018), avec la distinction de la part des frais de recherche des dons auprès du public (en baisse de -5 %) et du privé (en baisse de -1.1 %).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 7.6 % par rapport à 2018 (à 126 984 euros en 2019 contre 117 996 euros en 2018). La nouvelle présentation des frais de fonctionnement par rapport aux années précédentes excluent les impôts sur les bénéfices afin de les présenter sur une ligne distincte. La part des frais de fonctionnement sur le total des emplois s'élève à 7 % en 2019.

L'impôt sur les bénéfices pour l'année 2019 s'élève à 6 431 €, il est calculé sur les produits financiers, encaissés dans le courant de l'année, liés aux dividendes et aux placements de trésorerie, ainsi que forfaitairement sur les parts de SCPI acquises en 2018.

Les reports en fonds dédiés représentent le legs de M. Jubert, non encaissé dont le transfert au passif du bilan génère une charge de 73 530 €.

Il en résulte la répartition suivante pour 2019, avec les emplois dans la mission sociale représentant 77% de la totalité des emplois, la part relative aux recherches de fonds représente quant à elle 11%, les frais de fonctionnement prennent une part de 7% et enfin le report en fonds dédié pour 4% du montant des emplois :



#### **E – Principes d'utilisation des ressources collectées auprès du public**

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 94 %.

L'association « A Chacun son Everest ! » utilise en priorité les fonds collectés auprès du public. C'est pourquoi le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées est souvent nul en fin d'exercice. En outre, les ressources issues du public ne sont pas utilisées pour financer les frais de recherche de fonds (publics ou privés), et ne sont pas utilisées pour financer les frais de fonctionnement.

Ces éléments seront étudiés plus en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources qui conformément au nouveau règlement ANC 2018-06 reprend les colonnes de la générosité du public présentées dans le compte de résultat par origine et destination.

#### **F – Principe de présentation des contributions volontaires**

Les contributions volontaires représentent le travail des bénévoles, les mises à dispositions gratuites de biens (matériel, alimentaire, etc.) ainsi que les prestations de service offertes.

Ces contributions, font l'objet d'une présentation en annexe afin de donner une image fidèle des apports dont bénéficie l'association.

### Principe de valorisation :

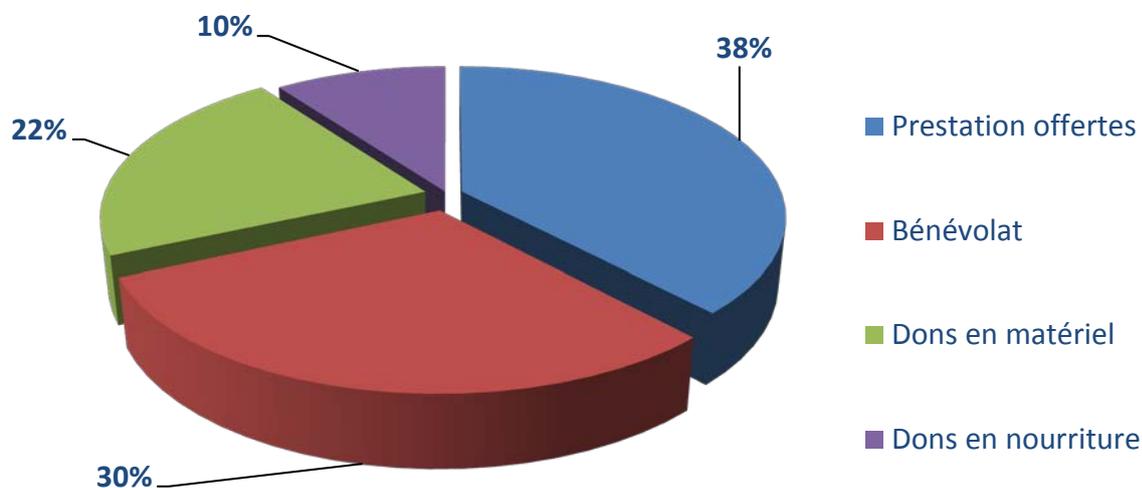
- *Bénévolat* : le travail des bénévoles est valorisé selon le temps passé au tarif d'un SMIC chargé quotidien (soit environ 91€) pour les accompagnateurs/animateurs/vidéastes, majoré de 11% pour les infirmières et majoré de 122% pour les médecins.
- *Les prestations de services et les mises à disposition de biens* : lorsqu'elles ne sont pas valorisés par les donateurs sont valorisés au prix du marché.

Il en résulte pour l'exercice 2019, la présentation suivante :

Nature des dons	Montants	%
Prestation offertes	80 314 €	38%
Bénévolat	63 900 €	30%
Dons en matériel	46 348 €	22%
Dons en nourriture	21 151 €	10%

<b>TOTAL DES DONS PERCUS EN NATURE 2019</b>	<b>211 713 €</b>
---	------------------

### Répartition des dons en nature



On notera parmi les postes importants :

- Les prestations de transports qui comprennent notamment 593 billets de trains, offerts par la SNCF, et la mise à disposition gracieuse par Volkswagen de 3 Caravelles, 1 Caddy et 1 un véhicule de tourisme ;
- Les prestations offertes qui correspondent aux activités offertes par nos prestataires, tant à Chamonix qu'à l'Espace Everest ;
- Le poste bénévolat qui représente 156 bénévoles (accompagnateurs, médecins, infirmières, encadrants, etc.) ;

- Les dons en matériels qui comprennent :
  - o Des vêtements techniques afin d'équiper les femmes et les enfants pendant les séjours ;
  - o De l'électroménager, du matériel de cuisine et des produits ménagers ;
  - o Du matériel photo et des consommables ;
  - o Des plantes et du matériel de jardin ;
  - o De nombreux cadeaux offerts aux femmes et aux enfants durant leurs séjours ;
  - o Du matériel informatique et des consommables.
- Les dons en nourriture qui représentent 8 991 repas, pour lesquels sont offerts boissons chaudes et froides, produits frais, fromages et desserts.



# COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019

§

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019

Association reconnue d'utilité publique, "A Chacun Son Everest I" est habilitée à recevoir des dons et des legs. Les ressources issues de la générosité du public sont intégralement investies dans l'activité en France et bénéficient à l'ensemble des enfants et femmes que nous accueillons.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois 2019	%	Emplois 2018	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2019	%	Ressources 2018
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 343 399</b>	<b>86%</b>	<b>1 157 688</b>	<b>1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>1 568 925</b>	<b>100%</b>	<b>1 331 216</b>
1.1 Réalisées en France	1 343 399	86%	1 157 688	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 440	0%	1 880
- Actions réalisées directement				1.2 Dons, legs et mécénat	1 567 485	100%	1 329 336
Stages enfants à Chamonix	292 133	19%	243 604	Dons manuels	264 029	17%	293 993
Séjours femmes à Chamonix	740 111	47%	755 620	Dons manuels affectés / enfants	53 774	3%	52 857
Activités Espace Everest	173 568	11%	24 086	Dons manuels affectés / femmes	16 417	1%	8 485
Suivi des séjours, activités post-séjours hors Chamonix	19 787	1%	18 720	Dons manuels affectés / Espace Everest	2 533	0%	0
Suivi des actions, publications, journaux, newsletters, ...	117 800	8%	115 658	Dons manuels non affectés	191 306	12%	232 651
1.2 Réalisées à l'étranger	-		-	Legs, donations et assurances-vie	562 640	36%	299 994
- Actions réalisées directement				Mécénat	740 815	47%	735 349
- Versement à d'autres organismes agissant en France				Mécénat affectés / enfants	135 896	9%	111 745
				Mécénat affectés / femmes	22 565	1%	69 100
				Mécénat affectés / Espace Everest	45 650	3%	0
				Mécénat non affectés	536 704	34%	554 504
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>151 996</b>	<b>10%</b>	<b>173 528</b>	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	0%	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	143 072	9%	150 541				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	8 923	1%	22 987				
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-		-				
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 495 395</b>		<b>1 331 216</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 568 925</b>		<b>1 331 216</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>2. REPRISE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	-		
<b>5. REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE</b>	<b>73 530</b>	<b>5%</b>		<b>3. UTILISATION DES FONDS DEBIES ANTERIEURS</b>	-		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 925</b>		<b>1 331 216</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 568 925</b>		<b>1 331 216</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>							
	<b>2019</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2018</b>
Missions Sociales	211 713		173 991	Dons en nature	67 499		63 789
Frais de recherche de fonds	-		-	Prestations en nature	80 314		65 512
Frais de fonctionnement et autres charges	-		-	Bénévolat	63 900		44 690
<b>TOTAL</b>	<b>211 713</b>		<b>173 991</b>	<b>TOTAL</b>	<b>211 713</b>		<b>173 991</b>



## **ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES**

§

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est élaboré en application du règlement CRC 2008-12 et de l'ANC 2018-06, ils sont élaborés sur la base des comptes sociaux 2019.

### **A - Modification de présentation**

L'association applique par anticipation à compter du 1er janvier 2019 les dispositions relatives à l'établissement des comptes des associations en application du règlement ANC n°2018-06. Ce changement de méthode affecte la présentation du CER, ce dernier correspond strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination (CROD). Il est par ailleurs intégré une colonne permettant un comparatif par rapport à l'année antérieure à l'année en cours.

Le périmètre de la générosité du public est étendu, il comprend désormais :

- Les cotisations sans contrepartie ;
- Les dons manuels, ainsi que les abandons de frais des bénévoles ;
- Les legs, donations et assurance-vie ;
- Les ressources provenant du mécénat ;
- Les autres ressources liées à la générosité du public.

### **B - Principes d'affectation par emplois des ressources liés à la générosité du public**

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 94 % (cf. « Annexe au Compte par origine et destination »).

L'association « A Chacun son Everest ! » utilise en priorité les ressources liées à la générosité du public et notamment respecte la volonté de nos donateurs qui souhaitent affecter leurs dons à des missions spécifiques.

Les modalités d'affectation se font par itérations successives :

- Les missions sociales, sont principalement financées par les ressources provenant de la générosité du public et notamment consomment la part des ressources directement affectées, selon les prescriptions des donateurs.
- Sont ensuite financés avec le solde des ressources liées à la générosité du public les frais de recherche de fonds et enfin les frais de fonctionnement.

Pour l'année 2019, il en résulte l'affectation ci-dessous :

Les missions sociales sont financées à hauteur de 100 % par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés à hauteur de 151 996 € soit 81.8 % du montant total des frais de recherche (185 771 €), consommant ainsi le solde des ressources liées à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement pour l'année 2019 ne sont donc pas financés par les ressources liées à la générosité du public, ils apparaissent donc pour un montant nul. Ils sont financés par d'autres ressources non liés à la générosité du public et par fonds propres.

### **C – Evolution des ressources et des emplois au cours de l'exercice**

L'analyse qui suit se focalisera sur la partie haute du CER, les autres éléments ayant été abordés dans l'annexe au compte de résultat par origine et destination

#### Analyse des ressources

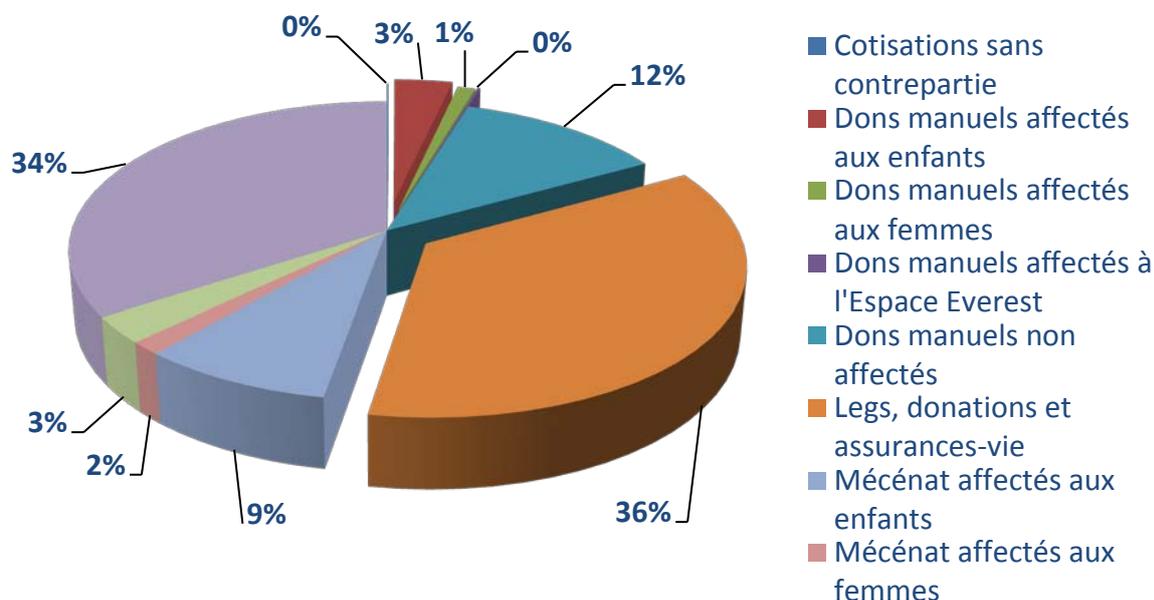
Les ressources collectées auprès du public s'élèvent pour l'année 2019 à 1 568 925 €, soit une hausse de 17.9 % par rapport à 2018.

La répartition des ressources se présente ainsi :

- une baisse des cotisations sans contrepartie, il s'agit de la cotisation des membres de l'association qui passe ainsi de 1 880 € en 2018 pour 94 membres à 1 440 € en 2019 pour 71 membres et une cotisation encaissée d'avance ;
- les dons, legs et mécénat connaissent une hausse de 17.9 % avec une part de ressources affectées et non affectées selon le détail ci-dessous :
  - Les dons manuels, soit les dons provenant principalement des particuliers, avec des dons affectés aux enfants en hausse de 2 %, les dons affectés aux femmes en hausse de 93 % et les dons non affectés apparaissent en baisse de 18 % ;
  - Les legs et donations sont en hausse de 88 % et comprennent le legs de M. Jubert non encaissé pour 73 530 € ;
  - Le mécénat, soit les dons provenant principalement des entreprises et partenaires de l'association avec des dons affectés aux enfants en hausse de 22 %, les dons affectés aux femmes en baisse de 67 %, les dons affectés à l'Espace Everest s'élèvent à 45 650 € et les dons non affectés apparaissent en baisse de 3 % ;

Il en résulte la répartition suivante pour 2019, avec des fonds privés représentant 47 % de la totalité des ressources (en hausse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 55 %) ; les legs et donations avec une part de 36 % des ressources 2019 (en hausse par rapport à 2018, puisqu'elle représentait 22.5 %) ; la part relative aux dons manuels représente quant à elle 17 % (en baisse par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle représentait 22 % des ressources).

## Répartition des ressources provenant du public



### Analyse des emplois aux missions sociales

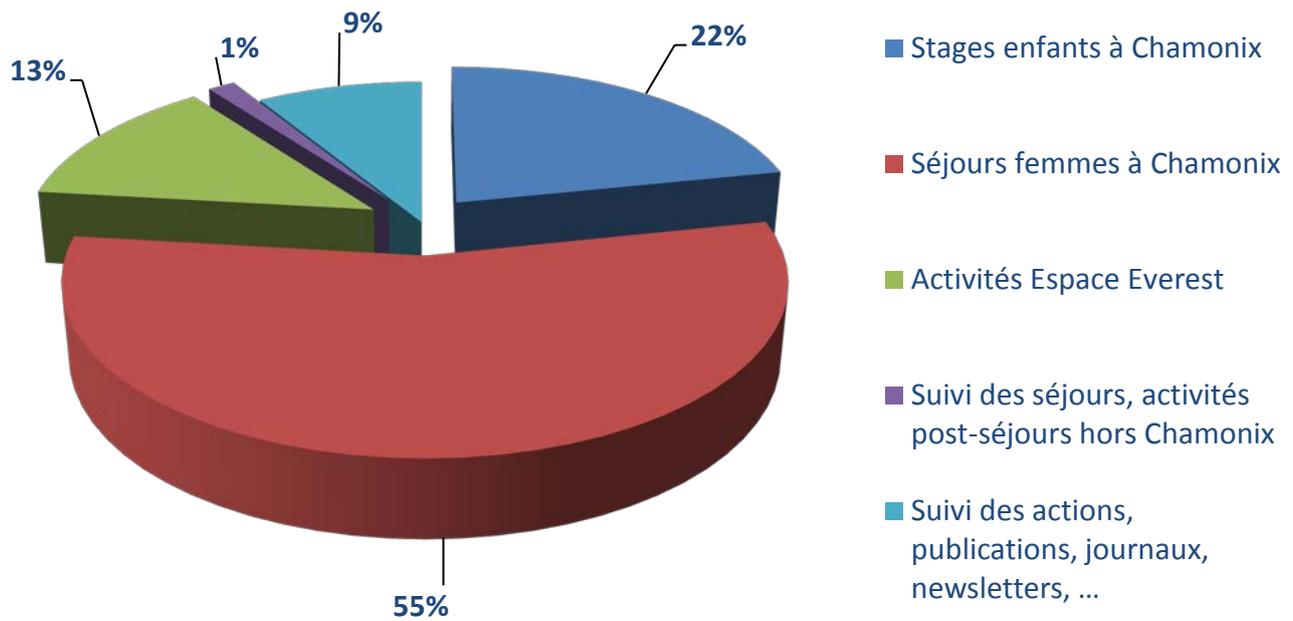
L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les missions sociales s'élève pour 2019 à 1 343 399 € contre 1 157 688 € en 2018. Elles sont en hausse de 16 % par rapport à 2018, pour atteindre 86 % du total des emplois en 2019, avec :

- une hausse des frais des stages enfants de 20 % par rapport à 2018, lié à la hausse du nombre de stages organisés (7 stages en 2019 contre 5 en 2018), les dépenses 2019 représentent 22 % du montant des emplois aux missions sociales et 19 % du montant total des emplois. Les ressources dédiées s'élevaient à 189 670 € (dons manuels et mécénat affectés aux enfants), le solde ayant été financé par les dons non affectés ;
- une baisse de 2 % des emplois aux séjours des femmes malgré une hausse du nombre de séjours organisés (18 séjours en 2019 contre 15 en 2018), les dépenses 2019 représentent 55 % du montant des emplois aux missions sociales et 47 % du montant total des emplois. Les ressources dédiées s'élevaient à 38 982 € (dons manuels et mécénat affectés aux femmes), le solde ayant été financé par les dons non affectés ;
- les frais des activités du nouvel établissement Espace Everest ont augmenté de 621 % suite au démarrage des activités début 2019 (cf. Faits marquants), les dépenses 2019 représentent 13 % du montant des emplois aux missions sociales et 11 % du montant total des emplois. Les ressources dédiées s'élevaient à 48 183 € (dons manuels et mécénat affectés aux activités de l'Espace Everest), le solde ayant été financé par les dons non affectés ;
- les frais relatifs aux suivis des séjours et des activités hors de Chamonix sont en hausse de 6 %, les dépenses 2019 représentent 1 % du montant des emplois aux missions sociales et du montant total des emplois. L'ensemble de ces frais ont été financés par les dons non affectés ;

- une hausse de 2 % des frais de publication et de suivi des actions, les dépenses 2019 représentent 9 % du montant des emplois aux missions sociales et 1 % du montant total des emplois. L'ensemble de ces frais ont été financés par les dons non affectés ;

Il en résulte la répartition et l'affectation suivante pour 2019 :

## Répartition des emplois aux missions sociales



**Tableau d'affectation des ressources provenant du public par emplois**

Emplois		Dons affectés / enfants	Dons affectés / femmes	Dons affectés / Espace Everest	Dons non affectés
Stages enfants à Chamonix	292 133 €	189 670 €			102 463 €
Séjours femmes à Chamonix	740 111 €		38 982 €		701 129 €
Activités Espace Everest à Annecy (Pringy)	173 568 €			48 183 €	125 385 €
Suivi des séjours, activités post-séjours hors Chamonix	19 787 €				19 787 €
Suivi des actions, publications, journaux, newsletters, ...	117 800 €				117 800 €
Frais d'appel à la générosité du public	143 072 €				143 072 €
Frais de recherche des autres fonds privés	8 923 €				8 923 €
Frais de fonctionnement	- €				- €
Report en fonds dédiés	73 530 €				73 530 €
	<b>1 568 925 €</b>	<b>189 670 €</b>	<b>38 982 €</b>	<b>48 183 €</b>	<b>1 292 090 €</b>